

LE NIVEAU V ET LA CONTINUITÉ DES PARCOURS :

Les passerelles

Pour assurer la réussite de tous les élèves, une passerelle entre la 1^{ère} année de bac pro et la terminale du niveau V sera instaurée ainsi qu'une passerelle après un CAP 2 ans pour préparer un bac pro aussi en 2 ans.

On ne connaît pas encore actuellement le contenu de cette nouvelle 1^{ère} année, les travaux ayant à peine commencé. Le SNETAA e.i.L réaffirme sa volonté de donner à tous les élèves une véritable formation professionnelle. Il faut en effet penser aux périodes de stage, par exemple et aux autres « lourdeurs », telles le CCF... qui prennent du temps sur la formation.

Et comme il n'est pas possible d'apprendre un métier en un an, il faudra donc conserver un cursus possible en 2 ans pour un niveau V puis un cursus 2 ans pour atteindre le niveau IV. Les enseignements, qu'ils soient professionnels ou généraux, ne doivent pas être sacrifiés... **C'est là un véritable enjeu pour la voie professionnelle : conserver un niveau V qualifiant et diplômant.**

Le danger existe, par effet mécanique, de considérer le bac pro comme 1^{ère} qualification et donc comme 1^{er} diplôme d'insertion, ce qui pourrait entraîner une « déqualification » des diplômés et aurait donc comme conséquence, pour les jeunes, d'accéder à des emplois sous-qualifiés et moins bien rémunérés.

Le SNETAA EIL rappelle que les diplômés, qu'ils soient de niveau V ou de niveau IV tiennent leur succès, surtout au niveau de l'insertion, de leurs contenus de formation fortement professionnalisés. En effet, l'attractivité, tant pour les professionnels que pour les élèves, peut dans certains cas être importante grâce à cet élément.

Le cursus 2+2 offre pour l'instant aux élèves qui choisissent la voie professionnelle une stratégie de « pas à pas », par étapes successives, permettant de finaliser un projet professionnel, et autorisant donc une insertion dans la vie active, voire une poursuite d'études à chaque niveau.

Le nouveau dispositif pourra-t-il garantir la réussite de tous les élèves et permettre de diminuer les sorties du système scolaire sans qualification ?

Le bac pro 3 ans ne correspond-il pas à une logique budgétaire qui consiste à récupérer des moyens conséquents (25 %) ?

Exemple : pour une classe de BEP Production à 24 élèves, c'est-à-dire sans dédoublement en enseignement général, si l'on supprime l'année de Terminale, cela revient à supprimer 2,5 postes de professeur d'enseignement professionnel et 2 postes de PLP d'enseignement général. La réduction est d'autant plus importante pour ces derniers à partir du 25^e élève.

En effet, le premier enjeu n'est-il pas économique et ne réside-t-il pas dans la disparition de structures de l'enseignement professionnel clairement identifiées mais dont les besoins en moyens horaires et pédagogiques sont importants ?

Les commissions professionnelles consultatives.

Ces instances en partenariat avec les professionnels doivent dès maintenant prendre toute leur place sur ces questions et nous en sommes tout à fait d'accord.

Certaines filières n'ont pas de bac pro... Vont-ils être créés ?

Certaines filières n'ont pas de niveau V d'insertion. Il est intéressant de noter parallèlement que ces filières n'ont pas de CAP ni de BEP à contenu très professionnalisé. Ces filières attirent beaucoup d'élèves et sont parfois très féminisées. Néanmoins, il serait irréaliste de penser que même si l'on réduit les flux vers ces filières, tous les élèves puissent obtenir le baccalauréat ; il faut compter aussi avec les abandons.

Notre souhait est que ces filières offrent un niveau V professionnalisé, qui, par là, pourrait permettre une insertion parce que devenu plus attractif pour les employeurs, ce qui veut dire que les référentiels d'activité professionnel doivent être revus pour aborder des contenus qui soient professionnels.

Le diplôme de niveau V BEP ne doit pas pour nous n'être qu'un « papier qu'on donne en sortant ». Il faut donner toutes leurs chances aux élèves de détenir un diplôme qui permette une reconnaissance sur le marché du travail.

Le CAP et le BEP, outre leurs objectifs de formation diplômante et qualifiante, ont un rôle de scolarisation liée à la massification de l'école. Pour répondre à la fois à cette nécessité de scolarisation et au besoin de qualification, pour lutter contre l'échec scolaire, **le système éducatif doit conserver la variété et la diversité de ses diplômes nationaux, et l'offre de proximité, dans des établissements à taille humaine, doit être garantie.**